

L'imagerie des chèques

Qui est admissible?

Sont admissibles à l'imagerie des chèques les entreprises ou travailleurs autonomes qui possèdent un ordinateur et une connexion Internet et qui reçoivent actuellement les originaux de leurs chèques avec leur relevé de compte (mensuellement ou hebdomadairement).

Si vous utilisez actuellement la fonction trésorerie d'AccèsD Affaires ainsi que le service de remise de chèques, la conversion à l'imagerie des chèques en ligne sera automatiquement faite à votre dossier AccèsD Affaires. Vous pourrez ainsi recevoir, consulter et archiver les images de tous vos chèques par Internet au moyen d'AccèsD Affaires.

Si vous n'utilisez pas AccèsD Affaires, veuillez communiquer avec un conseiller de votre centre financier aux entreprises ou de votre caisse, ou composer le 1 877 ACCÈSD A (1 877 222-3732) pour vous inscrire à ce service et, ainsi, bénéficier de la fonction d'imagerie des chèques en ligne. Deux tarifications distinctes s'appliqueront, soit : une pour le service AccèsD Affaires et une pour le jumelage en ligne.

Qu'est-ce que l'imagerie des chèques?

Le service d'imagerie des chèques est offert aux utilisateurs du service de trésorerie d'AccèsD Affaires. Cette fonction vous permet d'obtenir les images électroniques recto verso de vos chèques, soit par l'affichage en direct du chèque dans votre relevé des opérations, soit par le téléchargement, dans votre boîte de messages AccèsD Affaires, d'un fichier PDF contenant une ou plusieurs images de tous les chèques tirés sur votre compte au cours d'un mois ou d'une période donnée.

Valeur légale des images de chèques

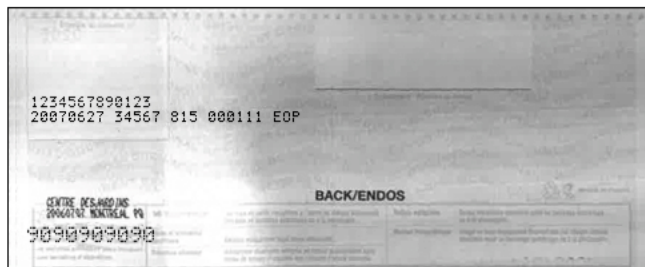
Sur le plan légal, l'image électronique d'un chèque est aussi valable que le chèque lui-même. Desjardins, en se conformant à la norme de l'Association canadienne des paiements (ACP) relative à l'échange numérisé entre institutions financières, saisit l'occasion de faire bénéficier ses membres de la nouvelle technologie d'imagerie et de numérisation des chèques.

Image recto verso d'un chèque obtenue à partir du relevé des opérations



[Fermer](#)

Chèque/no 147



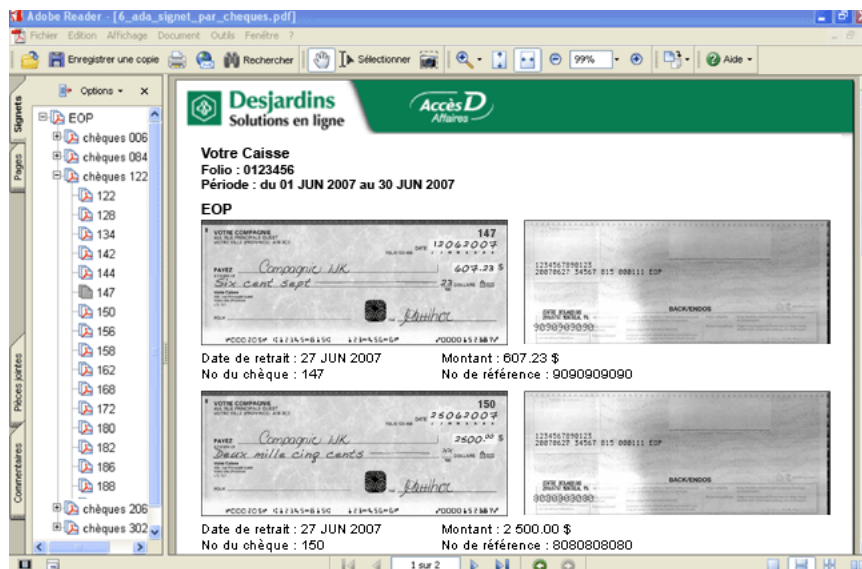
Date de retrait : 27 JUN 2007 Montant : 607.23 \$
No du chèque : 147 No de référence : 909090909

[Imprimer](#)

[Fermer](#)

Fichier d'images de chèques en format PDF téléchargeable dans l'ordinateur

Chaque page du fichier comprend le recto et le verso de quatre chèques.



Pour visualiser l'image d'un chèque à la fois

1. Sélectionner l'onglet **Relevés**, puis le menu **Relevés des opérations**.
2. Sélectionner le ou les comptes, saisir la période et choisir la destination « À l'écran ».
3. Cliquer sur le bouton **Valider**.

Desjardins Solutions en ligne AccèsD Affaires Messages | Guide de l'utilisateur | Nous joindre | Aide | Quitter

Trésorerie Paiements Services internationaux A signer **Relevés** Cartes Transmission Paie Entreprise Personnalisation

Relevés
[Relevés des opérations](#)
[Relevés des opérations rejetées](#)
[Relevé de compte virtuel](#)
[Confirmation bancaire](#)

Relevé des opérations

> Vous pouvez obtenir les opérations des 62 derniers jours (maximum 31 jours à la fois).

Compte	Période
<input checked="" type="checkbox"/> Votre Caisse 0123456-EOP	Date de début : 10 / 06 / 2007 (JJ/MM/AAAA) Date de fin : 30 / 06 / 2007 (JJ/MM/AAAA)
<input type="checkbox"/> Caisse du Fleuve 0123456-EOP	
<input type="radio"/> VISA Desjardins 4530 12** **** 9012	

Destination : À l'écran
 Sauvegarder le fichier en format Choisir un format

Valider Effacer

4. Dans la colonne « Description » du relevé des opérations, repérer l'hyperlien du chèque dont vous désirez visualiser l'image.

Desjardins Solutions en ligne AccèsD Affaires Messages | Guide de l'utilisateur | Nous joindre | Aide | Quitter

Trésorerie Paiements Services internationaux A signer **Relevés** Cartes Transmission Paie Entreprise Personnalisation

Relevés
[Relevés des opérations](#)
[Relevés des opérations rejetées](#)
[Relevé de compte virtuel](#)
[Confirmation bancaire](#)

Relevé des opérations

Pour la période du 01 au 30 juin 2007
 Imprimé le 27 juin 2007

Place Desjardins 815-99999-0123456-EOP
 ÉPARGNE AVEC OPÉRATION (A)

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
	solde reporté			19 390.03 \$
27 juin 2007	Chèque/no. 147	607.23 \$		18 782.80 \$
27 juin 2007	Revenu Québec 1234567890RS0001	200.00 \$		18 582.80 \$
27 juin 2007	Remboursement MC Internet	100.00 \$		18 428.80 \$

5. Cliquer sur l'hyperlien du chèque. L'image recto verso du chèque s'affiche. Des boutons situés au bas de la page vous permettent d'imprimer le chèque ou de fermer la fenêtre.

Desjardins
Solutions en ligne [Fermer](#)

Chèque/no 147

1234567890123
20070627 34567 815 000111 EOP

9090909090

BACK/ENDOS

Date de retrait : 27 JUN 2007 Montant : 607.23 \$
No du chèque : 147 No de référence : 9090909090

Note 1 : Pour sauvegarder l'image, cliquer sur cette dernière avec le bouton de droite de votre souris, puis sélectionner l'option « Enregistrer l'image sous... ».

Note 2 : La visualisation d'une image de chèque à partir du relevé des opérations peut s'effectuer sur les 62 derniers jours. Chaque requête pour obtenir le relevé des opérations ne peut couvrir qu'un maximum de 31 jours consécutifs à la fois. L'historique d'images de chèques au relevé des opérations se construit à partir du moment de votre inscription à l'imagerie de chèques en ligne.

Pour recevoir un fichier PDF d'images de chèques

Vous devez d'abord faire une demande pour recevoir un fichier PDF d'images de chèques dans votre boîte de messages sécurisée AccèsD Affaires.

Une fois le fichier reçu, téléchargez et enregistrez ce dernier dans votre ordinateur pour y rechercher et y consulter les images de vos chèques.

Faire une demande

1. Sélectionner l'onglet **Trésorerie**, puis le menu **Images de chèques**.
2. Dans la page-écran **Chèques - Images de chèques**, fournir les informations demandées : le folio, la période et l'ordre de tri. Cliquer sur le bouton **Valider**.

The screenshot shows the AccèsD Affaires web interface. At the top, there is a navigation bar with the Desjardins logo and 'Solutions en ligne'. Below this is a menu with tabs: Trésorerie, Paiements, Services internationaux, A signer, Relevés, Cartes, Transmission, Paie, Entreprise, and Personnalisation. The 'Trésorerie' tab is selected, and a sub-menu is open showing 'Comptes d'opérations', 'Placements', 'REER', 'Emprunts', and 'Chèques'. The 'Chèques' option is highlighted with a red circle. The main content area is titled 'Chèques' and 'Images de chèques'. It contains the following text: '> Cette fonction vous permet de demander un fichier PDF contenant les images de vos chèques et de le recevoir dans votre boîte de messages AccèsD Affaires.' '> Les chèques des trois derniers mois, plus le mois en cours, sont accessibles (maximum 31 jours à la fois).' '> Pour obtenir la totalité des images de chèques d'une période ou d'un mois donné, il est préférable de faire la demande le deuxième jour suivant cette période ou ce mois.' '> Il vous est possible de visualiser vos chèques individuellement à partir de votre relevé des opérations.'

Étape 1 : Choisir le folio

Folio

Votre Caisse
0123456

Caisse du Fleuve
0123456

Étape 2 : Choisir la période

Mois : JUN 2007

Date de début : [] / [] / [] (JJ/MOIS/AAAA)

Date de fin : [] / [] / [] (JJ/MOIS/AAAA)

Étape 3 : Choisir l'ordre de classement des chèques

Par date de retrait au compte

Par numéro de chèque

Buttons: Valider, Effacer

Note 1 : Vous pouvez obtenir les images de chèques d'un mois complet ou d'une période spécifique (entre 1 et 31 jours).

Note 2 : L'historique de 124 jours se construit à partir de votre date d'inscription au service.

Note 3 : L'ordre de tri détermine l'ordre dans lequel seront présentées les images de chèques au fichier PDF. L'onglet **Signets** (colonne de gauche) du fichier PDF reflètera l'ordre de tri demandé.

3. Dans la page-écran de validation qui s'affiche, vérifier les informations saisies. Utiliser le bouton **Corriger** pour y apporter des modifications si nécessaire. Cliquer sur le bouton **Confirmer**.

Desjardins Solutions en ligne | AccèsD Affaires | Messages | Guide de l'utilisateur | Nous joindre | Aide | Quitter

Trésorerie Paiements Services internationaux A signer Relevés Cartes Transmission Paie Entreprise Personnalisation

Trésorerie Chèques

Comptes d'opérations Images de chèques - Validation

Placements Vous désirez obtenir des images de chèques du folio suivant :

REER Votre Caisse

Emprunts 0123456

Chèques Pour la période :

Images de chèques du 01 JUN 2007 au 30 JUN 2007

Ordre de classement des chèques choisi :

Par date de retrait au compte

Confirmer Corriger Annuler

4. La page-écran de confirmation qui s'affiche vous présente le détail de votre demande d'images de chèques (folio, période et ordre de tri) et vous informe du nombre de fichiers PDF qui vous seront transmis dans votre boîte de messages AccèsD Affaires.

Vous obtiendrez le ou les fichiers d'images de chèques au plus tard 24 heures à la suite de votre demande.

Desjardins Solutions en ligne | AccèsD Affaires | Messages | Guide de l'utilisateur | Nous joindre | Aide | Quitter

Trésorerie Paiements Services internationaux A signer Relevés Cartes Transmission Paie Entreprise Personnalisation

Trésorerie Votre demande a été enregistrée. Vous recevrez vos images de chèques dans boîte de messages AccèsD Affaires d'ici 24 heures.

Comptes d'opérations Chèques

Placements Images de chèques - Validation

REER Vous désirez obtenir des images de chèques du folio suivant :

Emprunts Votre Caisse

0123456

Chèques Pour la période :

Images de chèques du 01 JUN 2007 au 30 JUN 2007

Ordre de classement des chèques choisi :

Par date de retrait au compte

Nombre de fichiers PDF qui vous seront transmis :

Vous recevrez 1 fichier(s).

Retour

Télécharger le fichier reçu dans votre boîte de messages AccèsD Affaires

Le fichier contenant les images de vos chèques est acheminé dans votre boîte de messages AccèsD Affaires. Ce fichier est de type PDF (Adobe Reader).

Une icône d'alerte de courrier (petite enveloppe), située dans la partie supérieure droite de l'écran, clignote pour signaler l'arrivée d'un nouveau message.

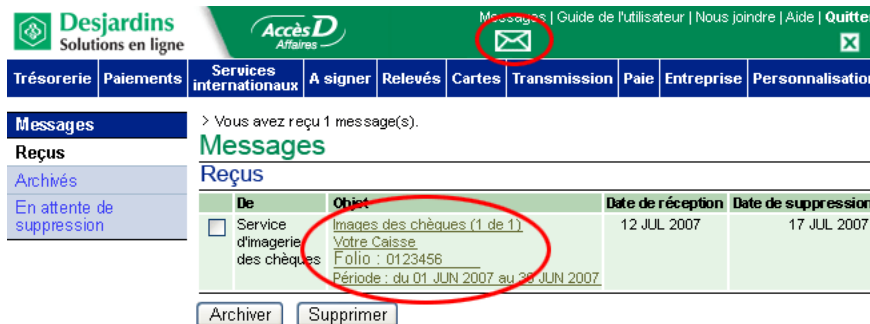
Note : Si vous ne possédez pas le logiciel Adobe Reader, vous pouvez le télécharger en suivant la procédure qui figure sous le lien « Document PDF » dans la page d'accueil d'AccèsD Affaires.

1. Cliquer sur l'icône d'alerte de courrier située sous le lien **Messages** dans la partie supérieure droite de l'écran.



2. Dans la colonne « Objet » du tableau **Messages – Reçus**, sélectionner l'hyperlien du message du Service d'imagerie des chèques à consulter.

Note : Le fichier doit être récupéré dans les cinq jours suivant sa réception, sinon le message sera supprimé et une nouvelle demande devra être effectuée.



3. Cliquer sur l'hyperlien **Télécharger le fichier**. Une fenêtre s'ouvre alors, déclenchant automatiquement le processus de sauvegarde du fichier sur votre ordinateur. Cliquer sur le bouton **Enregistrer (Save)**.



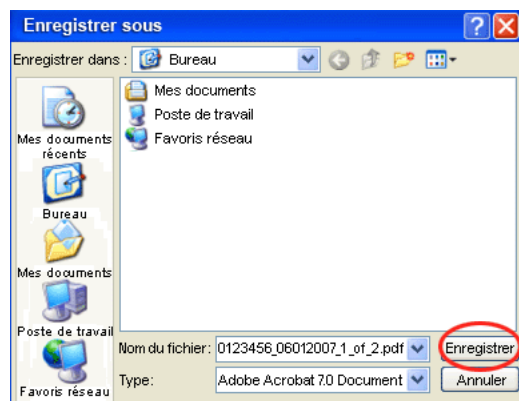
Note : Cette fenêtre s'affiche en anglais ou en français, selon la langue de votre fureteur.



4. Dans la fenêtre **Enregistrer sous** qui s'ouvre alors, sélectionner le dossier dans lequel vous désirez enregistrer votre fichier d'images de chèques.

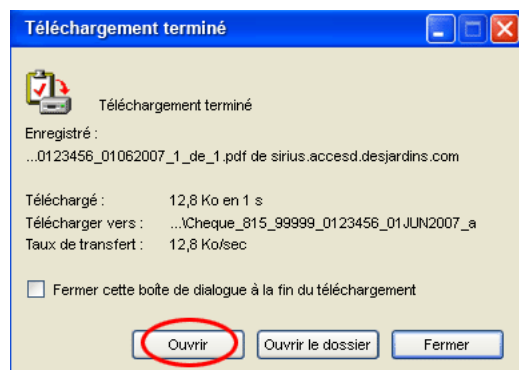
À ce stade, vous pouvez modifier le nom du fichier si vous le désirez. Le nom par défaut du fichier est composé, entre autres, du numéro de transit de votre caisse, du folio de votre compte et de la date du début de la période couverte par la demande (ex. : Cheques_999_999999_999999_JJMMAAAA_1de1.pdf).

Cliquer sur le bouton **Enregistrer (Save)**.



5. Une fois le téléchargement terminé, une dernière fenêtre présentant le statut du téléchargement s'affiche. Vous pouvez alors consulter votre fichier PDF en cliquant sur le bouton **Ouvrir**.

Note : Nous vous recommandons toutefois de terminer votre session AccèsD Affaires avant d'ouvrir le fichier car, si la session est demeurée inactive pendant plus de 8 minutes, elle se terminera automatiquement.



Description du fichier PDF d'images de chèques

Le fichier PDF comprend un onglet **Signets** (colonne de gauche) facilitant la navigation. Les chèques sont présentés dans l'ordre de tri sélectionné lors de votre demande.

Les fichiers PDF peuvent être présentés selon deux ordres de tri :

- par ordre croissant de numéros de chèques;
- par ordre de dates de retrait au compte; ces dates correspondent à celles qui figurent au relevé des opérations.

L'onglet **Signets** vous permet de trouver un chèque précis parmi ceux du fichier.

PDF par ordre de dates de retrait au compte

Voici un exemple de fichier d'images de chèques présenté par dates de retrait au compte.

L'onglet **Signets** (colonne de gauche) présente l'arborescence du classement.

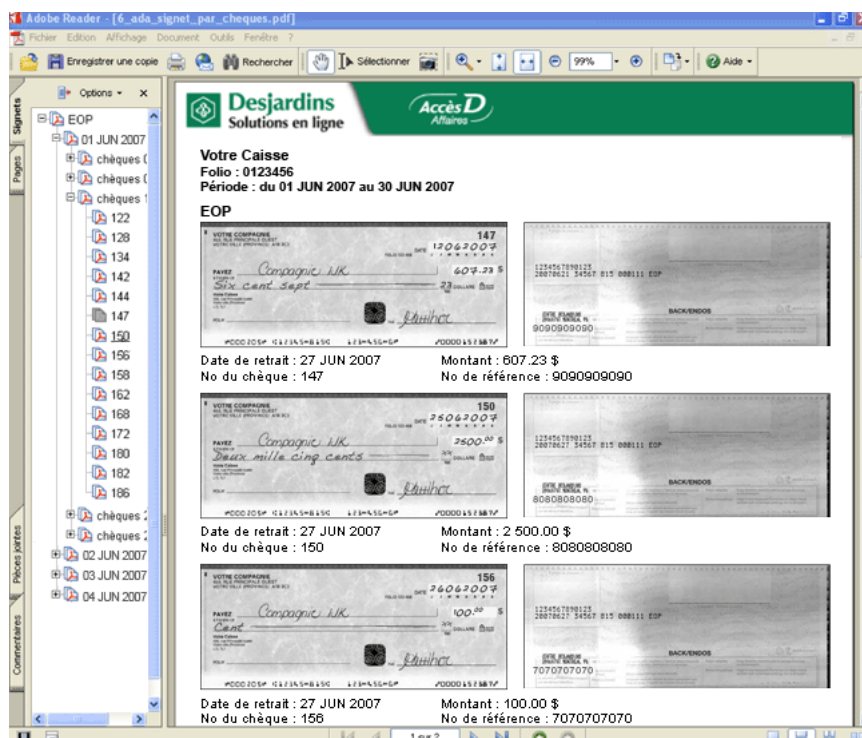
Les chèques sont présentés d'abord par types de compte : comptes chèques (EOP) et comptes chèques spéciaux sur marge de crédit (MC).

Sous chaque type de compte, les chèques sont classés par dates de retrait au compte.

Sous chaque date de retrait au compte figurent les intervalles de numéros de chèques (maximum de 20) classés par ordre croissant de numéros de chèque.

Ce mode de tri facilite la recherche par dates de retrait.

Note : L'icône «+» qui s'affiche dans l'onglet **Signets** permet d'ouvrir chacune des sous-catégories de classement.



PDF par ordre de numéros de chèque

Voici un exemple de fichier PDF d'images de chèques présenté par numéros de chèque.

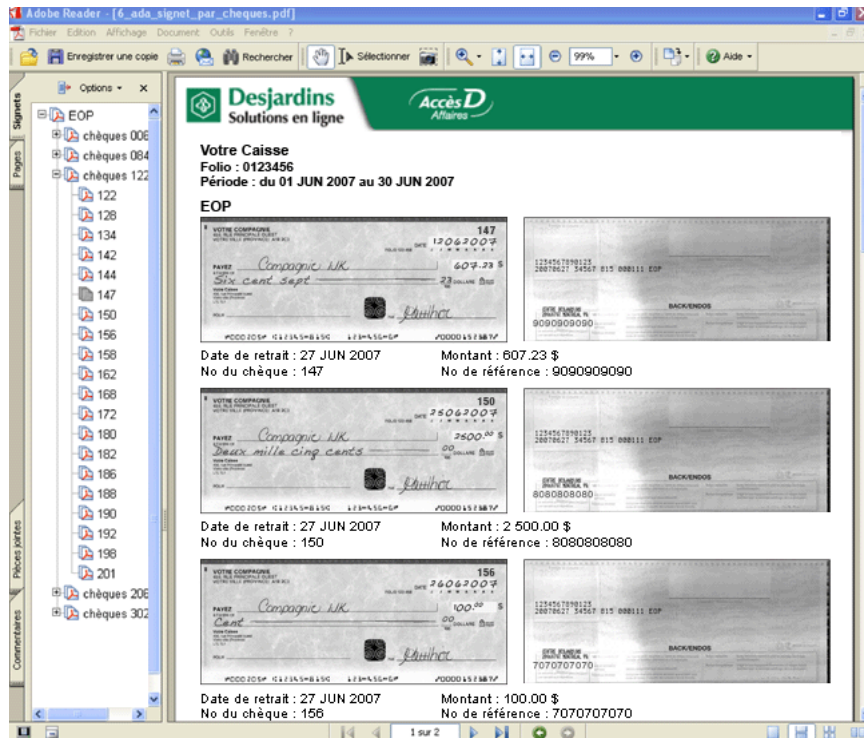
L'onglet **Signets** (colonne de gauche) présente l'arborescence du classement.

Les chèques s'affichent d'abord par types de compte : comptes chèques (EOP) et comptes chèques spéciaux sur marge de crédit (MC).

Sous chaque type de compte figurent les intervalles de numéros de chèques (maximum de 20) classés par ordre croissant de numéros de série.

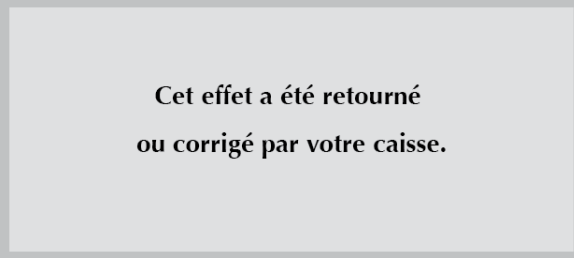

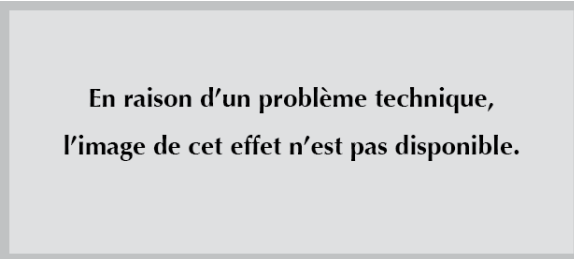
Ce mode de tri facilite la recherche de chèques par numéros.

Note : L'icône «+» qui s'affiche dans l'onglet **Signets** permet d'ouvrir chacune des sous-catégories de classement.



Images de remplacement

Il peut arriver, à l'occasion, qu'une image de chèque ne soit pas disponible. La raison en est alors précisée dans l'espace normalement occupé par l'image du chèque. C'est ce que nous appelons une image de remplacement. Cette image remplace l'image du chèque, soit temporairement jusqu'à ce que le chèque soit traité par votre caisse, soit en permanence si le chèque a été retourné ou s'il a été encaissé et conservé par votre caisse.

<p>Chèque retourné ou corrigé</p>  <p style="text-align: center;">Cet effet a été retourné ou corrigé par votre caisse.</p>	<p>Cette image de remplacement vous informe que le chèque demandé, dont les données figurent sous l'image, a été retourné au bénéficiaire du chèque. Plusieurs raisons peuvent expliquer le retour d'un chèque : une signature manquante, illisible ou irrégulière, un chèque postdaté encaissé avant la date, etc. L'image du chèque n'est alors plus accessible.</p>
<p>Chèque encaissé à la caisse</p>  <p style="text-align: center;">Cet effet a été encaissé et conservé à votre caisse.</p>	<p>Cette image de remplacement s'affiche dès qu'une transaction de retrait sur ordre de paiement (mnémonique ROP ou CCQ) est enregistrée par la caisse dans votre compte. Ce chèque ayant été encaissé au comptoir de la caisse sans avoir suivi le cheminement de la compensation, il est donc conservé à votre caisse. Si vous avez besoin de l'original du chèque, vous pouvez en faire la demande à votre caisse. Des frais y sont généralement associés.</p>
<p>Image temporairement non disponible</p>  <p style="text-align: center;">L'image de cet effet n'est temporairement pas disponible.</p>	<p>Cette image de remplacement s'affiche dès que le montant du chèque est prélevé dans votre compte et jusqu'à ce que l'image du chèque soit numérisée et rendue disponible pour consultation. Règle générale, l'image numérisée du chèque est disponible la journée même. Si l'image de remplacement demeure affichée plus de quatre jours consécutifs, veuillez communiquer avec votre caisse.</p>
<p>Problème technique</p>  <p style="text-align: center;">En raison d'un problème technique, l'image de cet effet n'est pas disponible.</p>	<p>Cette image de remplacement s'affiche lorsque des problèmes de numérisation de l'image en empêchent l'affichage en ligne. Les données du chèque figurent toutefois sous l'image de remplacement. Veuillez contacter votre caisse si vous avez un doute sur l'authenticité de la transaction décrite par ces données. Si vous avez besoin de l'image de ce chèque, vous pouvez en faire la demande à votre caisse. Des frais y sont généralement associés.</p>

Comment déléguer la fonction d'imagerie des chèques aux utilisateurs du dossier

L'administrateur principal du dossier peut consulter ou demander des images de chèques pour tous les comptes chèques (EOP) enregistrés au dossier AccèsD Affaires de l'entreprise qui sont inscrits à l'imagerie des chèques en ligne. De plus, il peut déléguer cette fonction aux autres utilisateurs du dossier.

La fonction d'imagerie des chèques étant directement liée à la consultation des relevés au dossier AccèsD Affaires, les opérations de consultation des relevés et des images de chèques ne peuvent être déléguées séparément.

Pour donner accès à la fonction d'imagerie des chèques à d'autres utilisateurs du dossier, ou pour vous assurer que ces derniers y ont bien accès, vérifiez si l'opération « Consultation des relevés et des images de chèques » est sélectionnée dans la fiche de l'utilisateur. (Voir l'onglet Entreprise, menu Utilisateurs).

Notez que seul l'administrateur principal et les utilisateurs du dossier ayant accès à la fonction d'imagerie des chèques peuvent visualiser, produire et télécharger les fichiers d'images de chèques. Un utilisateur ne peut consulter les images de chèques pour les folios auxquels il n'a pas accès.

Trésorerie : Opération permises

	Opération
<input checked="" type="checkbox"/>	Virement et avance de fonds
<input checked="" type="checkbox"/>	Remboursement de marge de crédit
<input checked="" type="checkbox"/>	Virement interdevises
<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation des relevés et des images de chèques
<input checked="" type="checkbox"/>	Paiement de factures et remises gouvernementales
<input checked="" type="checkbox"/>	Deux signatures requises pour des transactions supérieures à 0,00 CAD

Note : Lorsque le dossier AccèsD Affaires de l'entreprise contient un folio à jumelage en ligne, l'utilisateur (administrateur secondaire ou employé) ayant déjà accès à l'opération « Consultation des relevés » aura automatiquement accès à l'opération « Consultation des relevés et des images de chèques » sans que l'administrateur principal n'ait à lui déléguer techniquement l'opération.

Questions et réponses

Questions	Réponses
Que dois-je faire pour obtenir tous mes chèques d'un mois?	Il est préférable d'effectuer votre demande de téléchargement d'images deux jours ouvrables après la fin du mois.
Est-ce que je peux bénéficier de l'imagerie des chèques si je suis inscrit au relevé papier hebdomadaire?	L'imagerie des chèques est accessible à tout utilisateur du service de trésorerie d'AccèsD Affaires qui détient un compte chèques inscrit au service de jumelage de chèques en ligne. L'opération « Consultation des relevés et des images de chèques » doit également figurer dans la liste des opérations permises au dossier de l'entreprise.
Dois-je être inscrit au relevé de compte mensuel en ligne pour pouvoir consulter mes images de chèques?	Non. L'inscription au relevé de compte mensuel en ligne et l'imagerie des chèques sont deux services distincts.
Est-ce qu'une fois inscrit à l'imagerie des chèques j'aurai automatiquement accès à 124 jours d'historique de mes images de chèques?	L'historique se construit à partir de votre inscription à l'imagerie des chèques. Dès ce moment, vous avez accès aux images des chèques tirés sur votre compte depuis le début du mois.
Puis-je obtenir mes chèques pour mon compte chèques en devise américaine?	Oui, l'imagerie des chèques est offerte tant pour les comptes en devise canadienne que pour les comptes en devise américaine.
Quels sont les services d'imagerie de chèques offerts?	Deux services de d'imagerie de chèques sont offerts : <ul style="list-style-type: none"> le service d'imagerie des chèques en ligne; le service d'impression papier des images de chèques. <p>Le service d'imagerie en ligne offre plus d'avantages que le service papier, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> un accès plus rapide à l'information recto verso des chèques en tout temps, notamment en début de mois; une gestion des chèques plus facile; la possibilité de se constituer un historique informatisé (fichier) des images de ses chèques, au lieu de conserver des impressions papier dans un classeur; l'utilisation d'un fichier PDF facilitant la recherche (index, tri par dates ou par numéros de chèque); l'économie de papier (aucune obligation d'imprimer le fichier d'images de chèques) qui permet à l'utilisateur de contribuer à la protection de l'environnement. <p>L'utilisateur d'AccèsD Affaires ne peut être inscrit qu'à un seul type d'imagerie de chèques.</p>